

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-Verbal de la Séance du 11 avril 2013

Séance ouverte à 20 h 30

Public : 5 personnes

Présents : M. CLEMENT, M. FOUQUETEAU, Mme MURAT, Mme BRAGA, Mme BORDIER, M. GAUTHIER, M. JORAND, M. VAUCHER, M. LANOUX, Mme GAROT

Absents avec procuration : M. ORAIN (procuration à Mme GAROT), Mme THEVENIN-PLOUX (procuration à Mme BRAGA), M. JUSTINE (procuration à M. CLEMENT)

Absente : Mme TOLLEMER

Président de séance : M. CLEMENT **Secrétaire de séance :** Mme GAROT

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 7 mars 2013 :

Le Maire signale que le secrétaire de séance M. ORAIN, a refusé de signer le PV, celui-ci n'étant pas d'accord avec les modifications de 2 phrases faites par le maire qui ne sont pas conformes à la teneur du sujet.

M Gauthier dit qu'il ne le votera pas suite à l'affaire Piou.

Vote : POUR : 9 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 3

II – Délégation du conseil municipal au maire :

M. ORAIN a sollicité à nouveau le maire pour diminuer le montant de cette délégation, fixée pour toute la durée du mandat à 50 000 € HT, lors de l'installation du conseil municipal en avril 2008, sur recommandation du trésorier municipal.

Une nouvelle discussion a lieu à ce sujet.

M Lanoux demande au maire ce que cela change si le montant de la délégation est revu à la baisse.

Le maire explique que l'autorisation est effective à partir du moment où le budget a été voté. Si le montant du marché est supérieur à 50 000 € il fait l'objet d'une délibération, s'il est inférieur à 50000 € les membres des commissions concernées sont informés et les sommes annoncées en conseil dans les décisions du maire.

M Gauthier s'étonne que le maire ait tout pouvoir pour régler les factures.

Mme Garot demande si la délégation votée en début de mandat est effective pour la durée du mandat ou si elle peut être modifiée en cours de mandat.

Le maire répond que c'est pour la durée de mandat et que c'est fait pour faire avancer les choses, sinon il faudrait attendre le conseil suivant la réception des devis pour les présenter en décision du conseil et qu'il n'a jamais abusé de ces pouvoirs et informé le conseil des décisions prises.

L'affaire Piou reste un sujet de discorde pour M Vaucher également

M Lanoux demande au maire, ce qui le gêne dans le fait de demander à baisser le montant s'il n'a jamais abusé de ces pouvoirs ?

Mme Murat explique que si le montant est trop bas, il y aura des problèmes de mise en paiement des factures.

Mme Garot ajoute que des communes de même taille que Muides ont des montants moins élevés et que vraisemblablement cela ne pose pas de problèmes.

M Orain avait informé dans sa demande qu'il voterait contre le maintien de la somme de 50 000 €

Le maire demande aux conseillers de se prononcer sur un vote de principe, pour savoir qui est pour ou contre diminuer ce montant.

Vote : CONTRE : 8 POUR : 2 ABSTENTIONS : 3

46.

III - Comptes de Gestion du Receveur et Comptes Administratifs 2012 : ils présentent les mêmes résultats et sont approuvés comme suit :

Budget Général	:	Section de Fonctionnement	Recettes :	1 059 584,62 €
			Dépenses :	826 277,18 €
			Excédent :	233 307,44 €
		Section d'Investissement	Recettes :	319 620,99 €
			Dépenses :	374 210,94 €
			Déficit :	54 589,95 €
		Reste à réaliser en Dépenses :		18 845,00 €
		Reste à réaliser en Recettes :		8 510,00 €

Approbation du compte de gestion : Vote POUR à l'UNANIMITE

Approbation du compte administratif : Vote POUR à l'UNANIMITE (le maire s'étant retiré)

Budget Assainissement	:	Section d'Exploitation	Recettes :	204 177,61 €
			Dépenses :	159 266,23 €
			Excédent :	44 911,38 €
		Section d'Investissement	Recettes :	425 966,77 €
			Dépenses :	309 722,32 €
			Excédent :	166 244,45 €
		Restes à Réaliser en Dépenses :		141 300,00 €
		Restes à Réaliser en Recettes :		Néant

Approbation du compte de gestion : Vote POUR à l'UNANIMITE

Approbation du compte administratif : Vote POUR à l'UNANIMITE (le maire s'étant retiré)

Camping municipal	:	Section de Fonctionnement	Recettes :	128 299,36 €
			Dépenses :	54 122,56 €
			Excédent :	74 176,80 €
		Section d'Investissement	Recettes :	26 865,97 €
			Dépenses :	10 676,30 €
			Excédent :	16 189,67 €
		Restes à Réaliser :		Néant

Approbation du compte de gestion : Vote POUR à l'UNANIMITE

Approbation du compte administratif : Vote POUR à l'UNANIMITE (le maire s'étant retiré)

IV – Budgets Primitifs 2013 :

Budget Primitif 2013 de la Commune : le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice budgétaire 2012, d'un montant de **233 307,44 €** est reporté de la façon suivante :

- **64 924,95 €** en section d'investissement pour couvrir le déficit et le solde des restes à réaliser
- **168 382,49 €** en section de fonctionnement.

Approbation : Vote POUR à l'UNANIMITE

Le budget 2013 est présenté comme suit :

Section de Fonctionnement : Recettes et Dépenses : 1 066 624,49 €

Sur les dépenses de fonctionnement : Mme Garot s'étonne de l'augmentation portée sur certains chapitre du budget proche de +15% (énergie, carburant, produits phytosanitaires, entretien matériel, contrats de maintenance, fêtes et cérémonies, etc)

Mme Murat ajoute qu'il s'agit d'un budget et qu'il faut l'équilibrer, que ces sommes ne seront pas obligatoirement dépensées.

Subventions aux associations : A la demande écrite du bureau du Syndicat d'Initiative, le maire précise que sur sa proposition, compte tenu que la taxe de séjour qui est prélevée auprès des touristes est imputée au budget de fonctionnement, une subvention exceptionnelle au titre de l'année 2013 de 1 000 € sera attribuée au Syndicat d'Initiative, aidant au recrutement saisonnier.

Section d'Investissement : Recettes et Dépenses : 383 245,95 €.

Sont prévus notamment en 2013 :

- Le solde de l'étude « Cœur de Village » (complément phase 2 et phase 3) : **11362 €**
- L'étude diagnostic du sous-sol de l'ancienne décharge communale : **10000 €**

Fermée depuis 1995, l'ancienne décharge communale « le Croc du Marle », l'Agence Régionale de la Santé (ARS) demande qu'une étude géologique soit faite afin de savoir s'il n'y a pas risque de pollution.. Les frais d'études s'élèvent à 10000 €. En cas de mauvais résultat, la commune devra accomplir des travaux. Des subventions peuvent être attribuées pour compenser les frais d'études et les travaux : agence de l'eau, CG41 à hauteur de 40% des frais.

- L'étude de la restauration de l'église **3588 €**
- L'acquisition des terrains de la zone réservée au PLU : **49852 €**
- La mise en conformité électrique de l'ancienne Poste : **8000 € Bâtiment communal à restaurer en vue d'une location**
- L'aménagement et la réfection de l'avenue de la Loire : **100500 €**

Après l'assainissement et avant la mise à une voie de l'Avenue de la Loire coté Saint Laurent, réfection de l'enrobé, passage piéton aménagé sur le coté...

- La réalisation d'une aire de stockage granulats à l'atelier communal : **11800 €**
- L'aménagement salle polyvalente : rideaux occultants + mise en conformité électricité : **5400 €**
- L'installation voirie – lanterne quartier est et rue du Tramway : **5900 €**
- Divers aménagements à l'atelier communal : clôture, portail : **8462 €**
- L'acquisition de mobiliers divers pour l'école : **3500 €**
- L'acquisition d'une tondeuse thermique et petit matériel ateliers : **3200 €**
- Le remplacement d'extincteurs et signalétique : **5950 €**

Approbation du budget communal 2013: Vote POUR : 11 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Budget Primitif 2013 Assainissement : l'excédent d'exploitation de l'exercice budgétaire 2012 de 44 911,38 € est reporté de la façon suivante :

- 25 055,55 € en section d'investissement pour couvrir le déficit et le solde des restes à réaliser
- 19 855,83 € en section de fonctionnement.
-

Approbation : Vote POUR à L'UNANIMITE

Le budget 2013 est présenté comme suit :

Section d'Exploitation : Recettes et Dépenses : 179 320,83 €

Section d'Investissement : Recettes et Dépenses : 339 916,00 €.

Projets 2013 : une nouvelle tranche d'assainissement collectif rue du 8 Mai est inscrite en section d'investissement (Reste à Réaliser du budget 2012)

Le contrat de maintenance pour les postes de relevage de Muides, reste à prendre en compte dans la section d'exploitation et devra être actualisé par un avenant, avec les deux nouveaux postes de relevage installés en 2012 avenue de la Loire et rue des Garennes

Un contrôle des branchements à l'assainissement collectif (une cinquantaine) est également prévu.

Approbation du budget assainissement 2013 : Vote POUR : 11 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Budget Primitif 2012 Camping : l'excédent d'exploitation de l'exercice budgétaire 2012 de 74 176,80 € est reporté en totalité en section de fonctionnement.

Approbation : *Vote POUR à l'UNANIMITE*

Le budget est présenté comme suit :

Section d'Exploitation : Recettes et Dépenses : 96 476,80 €

Section d'Investissement : Recettes et Dépenses : 30 812,67 €.

Projets 2013 : - acquisition de jeux d'extérieurs pour les bords de Loire : **5 812 €**
- aménagement d'un parking aux abords du camping : **15 500 €**
- remplacement de 11 coffrets électriques : **7 904 €**
- mise en place de signalétique diverse. **1 276 €**

Approbation du budget camping 2013 : Vote POUR : 11 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

V – Contributions directes 2013– Vote des taux :

Compte-tenu des travaux et des divers investissements à réaliser en 2013, de l'équilibre des projets de budgets présentés et de l'augmentation des bases, sur proposition du maire, le conseil municipal décide de maintenir le taux des trois taxes de contributions directes, à l'identique de l'année dernière, soit :

Taxe 2013	Moyenne départementale 2012
• Taxe d'habitation : 16,50 %	25.78 %
• Foncier bâti : 29,67 %	24.90 %
• Foncier non bâti : 57,47 %	49.49%

afin d'obtenir un produit fiscal de 445 535 € (contre 427 641 € en 2012).

(La Taxe Professionnelle est encaissée par la Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne, qui reverse à la commune de Muides 95 % du montant de la taxe de 1999 ; la réforme de la taxe professionnelle, si elle apporte de nouvelles dotations à la commune, ne devrait pas modifier cette somme reversée à la commune en 2013).

Approbation des taux 2012 : *Vote POUR à l'UNANIMITE*

VI – Budget Primitif 2013 – Amortissement des dépenses d'extension du réseau électrique :

Une extension du réseau électrique a été réalisé par le SIDELC en 2012, suite à l'accord d'un permis de construire en zone rurale du PLU, pour la construction d'une maison d'habitation d'un exploitant agricole. La dépense correspondante de 2 989,98 € doit être amortie sur le budget 2013, le réseau appartenant au patrimoine du SIDELC.

Vote POUR à l'UNANIMITE

VII – Zone réservée au PLU – Actes de vente en faveur de la commune :

Par délibération du 30 novembre 2012 le maire était autorisé à demander aux propriétaires, l'acquisition à l'amiable des terrains concernés par la zone réservée au PLU. Tous les propriétaires ont été reçus par le maire et sont d'accord pour vendre.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes de vente correspondants, à intervenir chez Maître PERCHET, notaire associé à Saint-Dyé-sur-Loire, assortis de diverses prescriptions pour la commune et de diverses doléances pour les propriétaires.

Les propriétaires des terrains à vendre, demandent

- l'accès par une voie sur le coté au lieu d'une voie centrale afin que les propriétaires riverains puissent accéder
l'usufruit des terrains et jardins, tant que les travaux ne sont pas commencés.

Vote POUR à l'UNANIMITE

VIII – Communauté de Communes de la Beauce Ligérienne – Modification du nombre et de la répartition des délégués :

La nouvelle composition du conseil communautaire sera applicable pour le renouvellement des conseils municipaux des communes membres en 2014.

Le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire seront les suivants :

- 2 délégués pour les communes jusqu'à 1 000 habitants
- 4 délégués pour les communes entre 1 001 et 5 000 habitants
- 7 délégués pour les communes à partir de 5 001 habitants.

Seules les communes ne disposant que d'un seul délégué titulaire, désigneront un délégué suppléant, qui ne siègera au conseil communautaire avec voix délibérative, qu'en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Vote POUR à l'UNANIMITE

IX – Syndicat du Pays Beauce Val de Loire – Modification des statuts :

Suite à la modification du périmètre de la Communauté de Communes de la Beauce Oratorienne par arrêté préfectoral, il convient d'intégrer les communes de Charsonville et Epieds-en-Beauce au Pays Beauce Val de Loire et de modifier les statuts. Les communes adhérant au Pays Beauce Val de Loire ont été sollicités pour délibérer à ce sujet.

Vote POUR à l'UNANIMITE

X – Informations diverses :

1°) Locaux de l'ancienne gendarmerie :

12 appartements seront libérés en juin 2013 en bon état, gérés actuellement par la société SNI pour le compte du Département et de l'Armée.

L'ensemble des bâtiments est estimé à 1 million d'euros.

L'espace bureaux comprend 6 locaux et 2 cellules de dégrisement et pourrait être utilisé pour la création d'un pôle santé pour la commune.

2°) Stationnement aux abords de l'école :

Le stationnement devant l'école devient de plus en plus désordonné : véhicules stationnés devant le portail alors que le stationnement **y est interdit**, durée de stationnement qui dure ..., rue en sens interdit empruntée, etc.

Les règles de circulation, de stationnement et de propreté n'étant pas respectées aux abords de l'école. La commune va demander à la gendarmerie d'effectuer des rondes dans ce secteur et de verbaliser si nécessaire.

XI – Questions diverses :

- Une commission générale Urba et Travaux aura lieu le mardi 23 avril 2013 à 19 heures avec M. ALONSO qui présentera la nouvelle esquisse d'aménagement du Cœur de Village
- Le maire rend compte de statistiques sur le passage à vélos sur le premier trimestre 2013, qui est en baisse (24%) par rapport à la même période en 2012 (météo pas favorable aux sorties vélo)
- L'EPALA propose à la commune de Muides une réunion pour l'aider à la réalisation de son PCS (Plan Communal de Sauvegarde).
- M Orain a transmis la question suivante sur le devenir de la commission communication constituée de Laurence Bordier, Maryline Garot, Olivier Lanoux et Géraldine Thévenin et lui-même, qui n'a pas été consultée ni même informée de la reprise en main du site de la municipalité. Le site étant tenu par des "bénévoles anonymes" que le maire n'a pas pris soin de faire connaître au conseil (voir PV du

CM du 7 mars 2013). M Orain prend acte de l'inutilité de cette commission et demande sa suppression par le conseil.

- Le maire répond qu'il a l'intention de la réunir prochainement afin de discuter du blog de la commune et du futur Passeur printemps-été 2013
- Dans ce cas M Orain demande à ce que l'on enregistre son retrait de ladite commission
- Mme BRAGA annonce qu'une vente déballage organisée par le CCAS aura lieu le samedi 15 juin prochain, toute la journée.
- A Foucqueteau informe que les panneaux rue des Vignes au Bourg ont été posés, puis retournés le jour même...
- Ph Vaucher signale qu'il devient urgent de repeindre les passages piétons en particulier au Bout d'en Haut, et que les entrées des rues du Port et des Vallées sont dangereuses (trous en formation).

La prochaine séance de conseil municipal est prévue le jeudi 23 mai 2013 à 20 h 30.

Séance levée à 23 h 30

Muides-sur-Loire le 16 avril 2013

La Secrétaire de Séance,

Maryline GAROT

Le Maire,

Bernard CLEMENT